



Déposé le :



Syndicat National des Enseignements de Second Degré – Section académique de La Réunion
BP 30072 - 97491 STE-CLOTILDE Cedex – Tél. : 0262 97 27 91
Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - courriel : s3reu@snes.edu

Edito

2015-2016 : Année électorale pour le SNES-FSU et la FSU !

N° 196 – novembre 2015



Sommaire

Edito	p 1
Calendrier électoral	p 2
Textes en débat	p 2
Modalité de vote	p 3
Tendance U & A - appel à voter	p 4
Tendance AF - appel à voter	p 5
Réforme du collège	p 6
Fiche syndicale	p 7
Organisation du S3	p 8

Le SNES-FSU et la FSU renouvellent régulièrement leurs instances nationales et locales, c'est là le gage du fonctionnement démocratique de notre syndicat et de la fédération à laquelle il appartient. Le rythme de ce renouvellement, 2 ans pour le SNES-FSU et 3 ans pour la FSU, fait que parfois toutes les instances sont renouvelées la même année. C'est le cas en 2015-2016 : vous serez amenés à élire le CDFN et le CDFD de la FSU ainsi que la CAN et la CAA du SNES-FSU.

Dans un premier temps, et c'est l'objet de ce SNES Info spécial élections fédérales, les syndiqués du SNES-FSU, comme ceux de tous les syndicats appartenant à la FSU, sont appelés à s'exprimer sur les rapports d'activité et les rapports financiers présentés par les directions fédérales nationale et départementale et à renouveler les directions fédérales.

Pour le renouvellement de la direction nationale (CDFN) chaque syndiqué a le choix entre plusieurs listes de candidats présentées par différents « courants de pensée » ou « tendances » pour ce vote d'orientation. C'est là une originalité de la FSU, seule fédération dans laquelle des courants de pensées proposent des orientations différentes aux suffrages des syndiqués. Le renouvellement de la direction fédérale départementale (CDFD) le vote ne se fera qu'en mai prochain.

Rappelons que le mode de fonctionnement démocratique de la FSU ne peut être efficace que si ses adhérents participent activement aux débats, aux scrutins et aux instances de décision que sont le congrès départemental (les 14, 15 et 16 décembre) et le congrès national (Le Mans du 1er au 5 février 2016).

C'est pourquoi chaque syndiqué est invité à prendre connaissance des textes préparatoires aux thèmes abordés lors de ces congrès, à discuter de ces textes et à contribuer à leur enrichissement, à participer aux votes (ce Snes-info contient le matériel, les modalités de vote ainsi que les rapports d'activité et financier de la FSU) et au congrès départemental.

Votez et faites voter, c'est la condition du bon fonctionnement de notre fédération et de notre syndicat !

Le Secrétariat Académique du SNES-Réunion



Calendrier Électoral

Novembre 2015	du jeudi 5 au jeudi 26 novembre	Vote des adhérents (1 ^{ère} étape) sur : <ul style="list-style-type: none"> • Orientation nationale ... 5 listes en présence • Rapport d'activité national + 2 « fenêtres » • Rapport d'activité départemental • Rapport financier départemental.
Décembre 2015	samedi 5 décembre	Dépouillement du vote fédéral départemental
Décembre 2015	lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre	Congrès départemental de la FSU (Université Saint Denis)
Février 2016	du mardi 1er au samedi 5 février	Congrès national de la FSU (Le Mans)
Mai 2016		Vote d'orientation fédéral départemental de la FSU (2 ^{ème} étape) destiné à renouveler le CDFD de la FSU Réunion (dates non encore connues).

Textes en débat

National	<p>Le cahier spécial, supplément au n°187 de la revue « POUR », qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport d'activité national ; • les déclarations et listes soumises au vote individuel des syndiqués. <p>Un prochain cahier spécial de « POUR » n° 188, à paraître début novembre contiendra les rapports préparatoires au congrès fédéral national. Ces rapports préparatoires au congrès national concernent quatre thèmes :</p> <p>Thème 1 : « <i>Éducation, formation, culture et recherche</i> » : relever le défi de la démocratisation Thème 2 : « <i>La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne</i> », Thème 3 : « <i>propositions Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique</i> », Thème 4 : <i>il n'a pas de titre</i>, mais traite de l'avenir de la FSU, de son fonctionnement (incluant si nécessaire des modifications statutaires), de son activité internationale, ses propositions pour les évolutions du syndicalisme.</p>
Départemental	<p>Le numéro d'« Ansamm ! » inclus dans ce SNES-Info qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport d'activité départemental • le rapport financier départemental

Modalités de vote

Quand voter?	Le scrutin est ouvert du jeudi 5 au jeudi 26 novembre 2015.
Qui vote?	Tous les adhérents à jour de cotisation en 2014-2015 ou ceux qui ont réglé leur cotisation 2015-2016 avant le 4 novembre 2015.
Où voter?	<p>Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 26 novembre (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES avant le samedi 5 décembre. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.</p> <p>Le vote par correspondance est obligatoire dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents et possible pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).</p>
Avec quel matériel de vote ?	Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent SNES – info et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3.
Pour quoi vote-t-on?	<p>Chaque syndiqué est appelé à exprimer 4 votes sur le même bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote d'orientation fédérale nationale : 5 listes en présence (voir supplément au Pour n°187) • Votes sur le rapport d'activité fédérale nationale et 2 fenêtres. (voir supplément au Pour n°187) ; • Vote sur le rapport d'activité fédérale départemental (n° d'Ansam ! inséré dans ce SNES Info) • Vote sur le rapport financier fédéral départemental (n° d'Ansam ! inséré dans ce SNES Info).
Comment vote-t-on ?	Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe blanche qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe pré-imprimée à l'adresse du SNES que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe. Sinon, déposez-la dans le casier du secrétaire de S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.
Dépouillement des votes	<p>Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le jeudi 26 novembre à l'heure de fermeture de l'établissement ou le vendredi 27 novembre au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le 26 novembre à 17 h que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès-verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès-verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt.</p> <p>Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le samedi 5 décembre à 10h00 et la totalisation académique de ces votes avec les procès-verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.</p>
Contentieux	<p>Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le samedi 5 décembre à 10 heures pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés.</p> <p>La présente publication vaut convocation à ce Bureau</p>

Unité & Action et Sans Tendance

APPEL

Il y a trois ans, à l'occasion du vote sur le rapport d'activité de la direction départementale de la FSU, notre courant de pensée avait appelé à ne pas voter ce rapport. Depuis, les raisons qui avaient justifié ce vote négatif ne sont plus d'actualité.

Les reproches qui étaient faits à la direction concernaient le fonctionnement de notre section départementale qui ne respectait pas toujours les règles élaborées par tous les syndicats qui ont créé la FSU.

Ces dernières années tous les syndicats ont été associés à la composition des délégations fédérales dans les instances administratives (qui doivent être équitables et justifiées), à l'expression dans les médias et aux décisions et modalités d'action, malgré les difficultés inhérentes au (dys) fonctionnement des Intersyndicales et des interprofessionnelles.



Conformément à la logique de « fédération de syndicats » de la FSU, il convient de rester vigilants pour ce qui est du respect des champs de compétence et des mandats de tous les syndicats.

Cette nouvelle situation permet d'approuver l'affirmation du rapport d'activité selon laquelle « On peut le dire aujourd'hui : l'interface FSU / Syndicats Nationaux fonctionne beaucoup mieux » qui se situe dans le chapitre intitulé « RÉUSSIR L'UNITÉ À L'INTÉRIEUR MÊME DE LA FSU ».

Nous ne pouvons que partager cet objectif indispensable pour que notre fédération se renforce afin de mener dans les meilleures conditions la défense des services publics et de ses personnels.

En conséquence nous appelons à voter **POUR** le rapport d'activité présenté par la direction départementale.

Pour le vote n° 1 (orientation fédérale nationale) nous appelons à voter **POUR** la liste « **Unité & Action et Sans Tendance** ».

Pour le vote n° 2 nous appelons à voter **POUR** le rapport d'activité présenté par la direction fédérale nationale.

Pour le vote n° 3 nous appelons à voter **POUR** le rapport d'activité présenté par la direction fédérale départementale.

Pour le vote n° 4 nous appelons à voter **POUR** le rapport financier présenté par la direction fédérale départementale.

POUR le rapport d'activité de la FSU Réunion

Voter sur un rapport d'activité et un rapport financier consiste à porter une appréciation sur le travail entrepris pendant trois ans ; ces textes ont pour but de rendre compte de l'activité de la section départementale sur la période.

Comment éviter une trop longue énumération tout en restituant l'esprit qui a présidé à nos actions: tel est l'enjeu de l'exercice.

Nous avons animé la section départementale pendant ces trois années avec le souci permanent de prendre des initiatives pour défendre nos revendications dans l'intérêt des services publics et de leurs agents.

Il n'y a de combats perdus d'avance que ceux qu'on ne mène pas: tel est notre fil conducteur. Et nous les avons tous menés! Pourtant rien ne nous aura été épargné: casse des services publics, réformes imposées à marche forcée, déni du dialogue social, poursuite des politiques d'austérité,... ; la période a été jalonnée d'attaques toujours aussi brutales.

Le paysage syndical n'est pas uniforme, certaines organisations ont choisi d'accompagner le nouveau gouvernement (Pacte de Responsabilité, Réforme du collège, Réforme Territoriale notamment), de lui "laisser sa chance" en quelque sorte.

Ce n'est pas notre cas!

Quand un projet est mauvais, il le reste quel que soit l'enrobage et il doit être combattu sans parti pris.

Fort de ce principe, nous défendons l'indépendance syndicale aujourd'hui directement au coeur de nos débats puisque le pays a connu une alternance politique qui n'a en rien amélioré la situation sociale.

Le discours anti-fonctionnaires, porté par les embardées verbales du ministre de l'Économie et relayé par le dernier rapport de la Cour des Comptes, ne connaît pas de répit. Il feint toujours d'ignorer l'apport considérable de la Fonction Publique dans la société et à la Réunion, son rôle d'amortisseur social.

Seul compte la réduction des finances publiques imposée par l'Union Européenne dont on peine à comprendre son obstination à imposer des politiques qui ont juste réussi à montrer leur capacité de nuisance.

Voilà ce que nous avons en face de nous, voilà ce contre quoi la FSU lutte pied à pied sur son terrain propre: les services publics.

La FSU Réunion construit ses mandats par le débat permanent, la recherche du consensus de toutes ses composantes, syndicats ou courants de pensée. Chaque action, chaque revendication, chaque initiative en est le résultat. C'est un engagement pris il y a déjà 11 ans et qui a toujours été respecté.

Le Rapport d'Activité et le Rapport Financier en sont le témoignage.

ALTERNATIVE FEDERALE

C'est pourquoi nous vous appelons à voter **POUR le rapport d'activité et le rapport financier de la section départementale.**

Signataires: Marie-Hélène DOR, Christian PICARD, *Secrétaires Départementaux*, Frédérique HERBEZ-PICARD, *Trésorière*, Jérôme PAYET (SNU-POLE EMPLOI), Patricia CROSSON (SNES, Section FSU du lycée de Trois Bassins), Jacques PENITOT (SNEP), Jean-François CROSSON (SNPI), Chloé BOURMAUD (SNESUP), Jean-Odel OUMANA (SNASUB), Lionel LEDUC, (SNESUP), Charles LOPIN (SNUEP), Cendrine PEIGNON (SNUEP), Pascal MARCHETTI (SNUEP), Catherine DURIEZ (SNEP),



POUR le rapport financier de la FSU Réunion

Réforme du collège 2016 : c'est toujours non !

La lutte contre la calamiteuse réforme Collège 2016 se poursuit. Notre objectif reste l'abrogation des textes réglementaires, arrêté et circulaire d'application, qui décrivent la réforme. Si le Ministère s'obstine, il faut avoir conscience que la mise en œuvre de la réforme est impossible sans une participation active des équipes (répartition des heures d'EPI et d'AP, détermination des contenus et de leur progressivité sur les cycles...).

C'est pourquoi, retarder et empêcher la mise en œuvre de la réforme établissement par établissement peut contraindre le ministère à renoncer à préparer la rentrée scolaire 2016 avec les nouvelles grilles horaires et proroger les grilles horaires actuelles. La réforme serait abrogée de fait.

Nous appelons donc à réunir des Assemblées Générales et des heures d'information syndicale dans chaque établissement pour organiser la réponse collective, tout au long du mois de novembre.

L'intersyndicale appelle à ne pas se porter volontaires pour les formations anticipées destinées au petit nombre de collègues qui seraient ensuite les relais de l'administration auprès de leurs pairs.

L'intersyndicale appelle à refuser collectivement de participer à toutes les réunions organisées en dehors des heures de cours et qui ont un ordre du jour relatif à la réforme : conseil pédagogique, conseil école-collège, réunions diverses...

Au niveau de l'établissement, les Assemblées Générales permettront de déterminer les modalités d'action, y compris le recours à la grève, qui réuniront le plus grand nombre de collègues dans l'action. Toute action militante collective permettant de signifier à l'administration notre refus de la réforme a le soutien du SNES-FSU: lecture d'une motion puis départ collectif, salve de questions, résistance passive ou active, grève du zèle, banderole déployée sur l'établissement, adresse aux parents...

En cas de non-participation à une réunion, quels sont les risques encourus ?

Si ces réunions sont organisées au titre du rattrapage de la journée de solidarité (lundi de Pentecôte), alors il faudra s'inquiéter du devenir des dispositifs habituels, (par exemple les Journées Portes ouvertes). L'arrêté du 4 novembre 2005 et la circulaire n° 2005-182 du 7 novembre 2005

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/43/MENF0502407N.htm>)

précisent que les équipes doivent être consultées sur l'organisation de ce rattrapage. On utilisera cette possibilité pour revendiquer un vote en CA et exiger que les rattrapages aient lieu le plus tard possible dans l'année. L'absence à ces rattrapages peut se solder au pire par un retrait de salaire d'un trentième.

Si ces réunions sont organisées au titre des deux demi-journées annoncées dans le calendrier scolaire comme susceptibles d'être utilisées pour "des temps de réflexion et de formation proposée par les autorités académiques" (voir l'arrêté du 16 avril 2015 fixant le calendrier scolaire

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88086),

l'intersyndicale appelle à décliner ces propositions et à refuser collectivement d'y participer. L'absence à ces réunions peut se solder au pire par un retrait de salaire d'un trentième. Il faut noter que depuis l'invention d'une deuxième journée de prérentrée par Claude Allègre en 1999, cette disposition était tombée en désuétude du fait de la résistance des équipes, sans avoir donné lieu à des retraits de salaires là où les équipes ont boycotté les réunions organisées à ce titre.

Si ces réunions sont organisées sur le temps de classe par banalisation d'une demi-journée, alors la première stratégie consiste à refuser d'y participer et à demander à prendre vos élèves normalement, avec l'appui des parents d'élèves sur ce point. L'absence à ces réunions peut se solder au pire par un retrait de salaire d'un trentième, opportunité dont les personnels de direction auront d'autant plus de mal à user que le boycott sera massif. En cas de demi-journée banalisée, les collègues qui n'ont pas cours ne sont pas susceptibles d'être victimes d'un retrait de salaire pour service non-fait. Les collègues qui se trouveraient normalement à leur poste de travail aux horaires inscrits à l'emploi du temps, ayant fait régulièrement l'appel, auraient des arguments à opposer en Tribunal Administratif en cas de retrait de salaire d'un trentième pour service non-fait, étant entendu que le Rectorat demande aux établissements d'assurer l'accueil des élèves en parallèle de la tenue de la réunion.

Si ces réunions sont organisées en dehors des heures de cours, en dehors des plages banalisées, du rattrapage du lundi de Pentecôte ou des 2 demi-journées prévues au calendrier scolaire, tout retrait de salaire pour service non-fait n'est pas réglementaire.



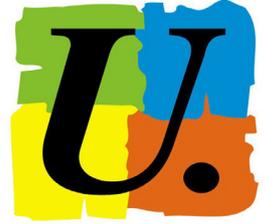
FICHE À RENVOYER

par e-mail (syndiqués uniquement) à

s3reu@snes.edu

ou par courrier à la section académique du SNES :
SNES Réunion. BP 30072. 97491 Ste-Clotilde Cedex.

À remplir avec précision



Avancement d'échelon 2015-2016

DISCIPLINE :

ACADÉMIE : LA RÉUNION

Catégorie :

Situation 2014-2015 :

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales

Sexe

Date de naissance

/ /

Prénoms :

Nom de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : 974

Commune :

N° de téléphone : 0262

Courriel :

@

N° de téléphone mobile : 069

Établissement d'exercice :

Code : 974

VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

Les notes prises en compte sont celles de l'année 2014-2015

Certifiés

CPE/Copsy

Note pédagogique : sur 60

Note administrative : sur 40

Note administrative : sur 20

Date de titularisation dans ce corps : / /

Ancienneté générale de service : a m j

SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique A ou B

A. Dans le corps actuel, vous êtes titulaire

- Échelon dans ce corps :
- Date d'entrée à cet échelon : / /
- Mode de promotion à cet échelon :
- Si cet échelon est acquis par reclassement, reliquat d'ancienneté dans l'échelon à la date du reclassement : a m j

JOINDRE le dernier arrêté de promotion ou l'arrêté de reclassement

B. Dans le corps actuel, vous êtes stagiaire, promotion dans votre ancien corps

- Ancien corps :
- ancienneté : a m j
- Échelon dans l'ancien corps :
- Date d'accès à cet échelon : / /
- Mode de promotion à cet échelon :
- Date de titularisation dans l'ancien corps :

JOINDRE le dernier arrêté de promotion

AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ

Pour connaître la liste des établissements y ouvrant droit, consultez le B.O. n° 10 du 08/03/2001. Si vous exercez, **même partiellement**, dans un de ces établissements, joignez à cette fiche le détail de vos affectations depuis l'année scolaire 2005/2006 (précisez-le ou les établissements d'exercice) et indiquez à chaque fois la quotité de service effectuée dans lesdits établissements.

Si congé ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon

Type du congé :

Début du congé : / /

Date de la réintégration : / /

N° SNES (voir carte syndicale)

IMPORTANT : autorisation CNIL

Cotisation remise le / /

Académie : LA RÉUNION

Nom(s) figurant sur la carte :

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 45, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : / /

Signature :

SECRETARIAT ACADEMIQUE	<i>Santiago ALONSO Victor RODRIGUES Audrey MOREAU</i>	<i>0692 520 523 0692 870 048 0693 600 947</i>	<i>s3reu@snes.edu</i>
TRESORERIE	<i>Patricia GASTON-VERY Antoine LAURENTI</i>	<i>0262 972 791</i>	<i>s3reu@snes.edu</i>
STAGIAIRES	<i>Audrey MOREAU</i>	<i>0693 600 947</i>	<i>snesiufm@reunion.snes.edu</i>
TZR	<i>Annick SAILLAND Camille NICOLAS</i>	<i>0692 349 795 0262 972 791</i>	<i>snestzr@reunion.snes.edu</i>
CONTRACTUELS AED et NON TITULAIRES	<i>Annick SAILLAND Camille NICOLAS</i>	<i>0692 349 795</i>	<i>nontitulaires@reunion.snes.edu</i>
CPE	<i>Olivier MORIN</i>	<i>0693 012 971</i>	<i>cpe@reunion.snes.edu</i>
AGREGES	<i>Santiago ALONSO</i>	<i>0692 520 523</i>	<i>agreg@reunion.snes.edu</i>
CERTIFIES	<i>Victor RODRIGUES</i>	<i>0692 870 048</i>	<i>s3reu@snes.edu</i>
EDUCATION PRIORITAIRE REP +	<i>Didier SOLER Boris VEBREL</i>	<i>0692 473 282 0693 948 640</i>	<i>snesrep@reunion.snes.edu</i>
SECTEUR JURIDIQUE	<i>Julie ACQUIER-GUILLOU</i>	<i>0262 972 791</i>	<i>S3reu@snes.edu</i>
CIO- DCIO	<i>Pierre SCARCELLA</i>	<i>0262 972 791</i>	<i>s3reu@snes.edu</i>
RETRAITÉS	<i>Michel ZERWETZ</i>	<i>0262 972 791</i>	<i>s3reu@snes.edu</i>
PEGC	<i>Guadalupe CARRERA</i>	<i>0262 972 791</i>	<i>s3reu@snes.edu</i>
SECTEUR NORD	<i>Audrey MOREAU</i>	<i>0693 600 947</i>	<i>s3reu@snes.edu nord@reunion.snes.edu</i>
SECTEUR SUD	<i>Victor RODRIGUES Santiago ALONSO</i>	<i>0692 870 048 0692 520 523</i>	<i>S3reu@snes.edu sud@reunion.snes.edu</i>
SECTEUR OUEST	<i>Antoine LAURENTI Didier SOLER</i>	<i>0692 520 215 0692 473 282</i>	<i>S3reu@snes.edu ouest@reunion.snes.edu</i>
SECTEUR EST	<i>Boris VEBREL</i>	<i>0693 948 640</i>	<i>S3reu@snes.edu est@reunion.snes.edu</i>